



# Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

## Installation de caméras de sécurité aux entrées de Mashteuiatsh

La Sécurité publique de Mashteuiatsh souhaite aviser la population qu'elle a récemment procédé à l'installation de caméras de sécurité dans deux endroits stratégiques, à l'entrée nord et à l'entrée sud de Mashteuiatsh, soit face au 1020 et au 2707, rue Ouiatchouan. Une caméra additionnelle s'ajoutera éventuellement pour l'accès au parc industriel.

Le rôle de ces caméras est d'avoir un effet bénéfique sur le sentiment de sécurité des gens qui habitent, circulent ou fréquentent un secteur donné. Il s'agit aussi d'un outil pouvant servir dans la lutte contre la criminalité. Ces caméras peuvent être utilisées pour des enquêtes policières visant à arrêter les responsables d'actes criminels qui viennent d'être commis. De plus, ces caméras peuvent aussi être visionnées en temps réel et aider les policiers lors de leur travail sur le terrain dans certaines situations. Les images peuvent ensuite être utilisées comme éléments de preuve devant la cour.

La Sécurité publique de Mashteuiatsh accorde la plus haute importance au respect de la vie privée des Pekuakamiulnuatsh ainsi qu'au respect des lois en vigueur relatives à la gestion et la divulgation des enregistrements. Plusieurs mesures sont mises en place pour encadrer l'utilisation de ces caméras :

- Une signalisation est installée pour avertir de la présence d'une caméra.
- Une caméra n'est jamais dirigée vers un endroit sensible comme une fenêtre; l'angle de la caméra est spécifiquement dirigé vers la voie publique.

**MASHTEUIATSH POLICE**

**INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SÉCURITÉ AUX ENTRÉES DE MASHTEUIATSH**

Entrée nord et entrée sud de la communauté

- L'accès aux images est restreint et leur utilisation est effectuée à des fins professionnelles seulement.
- Dans le cas de la recherche d'un suspect impliqué dans un acte criminel ayant été filmé, si certaines images devaient être utilisées publiquement, des précautions seront prises pour protéger l'identité des autres citoyens qui étaient sur la scène de l'événement.

Pour toute question ou préoccupation, il est possible de communiquer avec les policiers en composant le 418 275-8177 sur les heures de bureau ou le 418 275-3333 en dehors des heures régulières.

## Invitation aux Pekuakamiulnuatsh

# RENCONTRE PUBLIQUE DES ÉLUS

**Samedi 28 mai**

**Surveillez votre courrier ainsi que nos publications Facebook et notre site Web pour connaître l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la rencontre.**



# Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

## Règlement concernant les chiens

La Sécurité publique de Mashtuiatsh désire rappeler à la population que toute personne possédant un chien dans les limites de la communauté doit, à chaque année, le ou avant le 30 juin, le faire enregistrer, numérotter et faire l'achat d'une licence pour une année en se présentant au service des comptes clients dans les bureaux de l'unité Infrastructures et services publics, 125, rue Pileu, à Mashtuiatsh. Le coût d'une licence est de 10 \$ par année.

De plus, le gardien du chien doit lui faire porter un collier auquel sera attachée la plaque fournie lors de l'enregistrement.

### Chiens errants

En vertu du règlement en vigueur, prenez note qu'il est prohibé de laisser errer un chien dans un endroit public ou sur une propriété quelconque, sans le consentement du propriétaire occupant ou possesseur de cette propriété privée, à moins que tel chien ne soit accompagné de son gardien qui doit le tenir en laisse au moyen d'une corde ou d'une chaîne n'excédant pas un mètre quatre-vingt-trois (1,83 m). Tout contrevenant au règlement est passible d'une amende.

### Contrat avec le Refuge animal de Roberval

Rappelons que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détient un contrat avec le Refuge animal de Roberval (téléphone : 418 275-3006) concernant les patrouilles, les appels d'urgence, la cueillette d'animaux pour abandon ou errants et le contrôle des animaux sauvages. Il est à noter que certains frais de service doivent être assumés par les citoyens. Notamment,

Règlement concernant les chiens

MASHTUIATSH POLICE

Enregistrement et achat de licence obligatoires

À chaque année, le ou avant le 30 juin

The infographic features a police badge for 'MASHTUIATSH POLICE'. Below it are three photographs of dogs: a brown labrador, a pug, and a black and white border collie. To the right of the photos is the title 'Enregistrement et achat de licence obligatoires' and the date 'À chaque année, le ou avant le 30 juin'.

pour tout animal errant réclamé par son propriétaire, des frais de mise en fourrière de 30 \$ seront facturés au propriétaire en plus des frais de garderie.

Il est important de noter également qu'en dehors des heures normales de bureau, des frais supplémentaires seront facturés.

La liste de prix du Refuge animal de Roberval est disponible sur le site Web [www.mashtuiatsh.ca](http://www.mashtuiatsh.ca) ainsi qu'au poste de la Sécurité publique de Mashtuiatsh.

### Exemption de taxes sur le carburant et le tabac

## Prévenir la fraude, c'est la responsabilité de tous

Le numéro inscrit sur votre certificat de statut d'Indien, généralement appelé numéro de bande, constitue un renseignement personnel et confidentiel. L'utilisation de votre numéro par une autre personne constitue de la fraude, même si vous y avez consenti.

Ne cédez jamais à l'insistance ou à la pression d'un entrepreneur, d'un commerçant ou d'un tiers allochtones qui cherche à bénéficier lui-même de l'exemption de taxes réservée aux Autochtones. N'hésitez pas à dénoncer ces situations à la Sécurité publique de Mashtuiatsh afin que des actions soient prises contre les contrevenants.



L'exemption de taxes sur l'achat de produits d'essence et de tabac est limitée aux membres inscrits selon la Loi sur les Indiens



## NOUS PROTÉGEONS VOTRE IDENTITÉ

Exigeons la double identification (deux cartes ou signature) afin que personne d'autre n'utilise notre identité.  
Évitons la fraude.

